

## Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Conseil syndical – 9 juin 2021

18h

Carré des Saveurs - Maroilles

### Compte-Rendu

Le comité syndical s'est ouvert sous la présidence de M. Guislain Cambier. Après avoir fait l'appel, il a été compté 28 élus présents, 17 élus absents, 6 élus excusés. 4 élus absents excusés ont donné pouvoir.

Présents : **Mesdames** Dominique Dacosse, Colette Wattremez, Zahra Ghezzou, Martine Leclercq, Nathalie Monier, **Messieurs** Alain Bouilliez, David Dyson, Michel Lefèbvre, Bruno Legros, Jean-Louis Simon, David Zélani, Patrick Landa, Mario Nuzzolo, Pascal Point, Bernard Molitor, André Bertaux, Philippe Bodin, Guy Erphelin, Dominique Gobert, Vincent Justice, Claude Blomme, Guislain Cambier, Daniel Dazin, André Ducarne, Francis Dupire, Alain Gérard, Patrick Piana, Dominique Quinzin.

Absents : **Messieurs** Christian Bernard, Serge Bernard, Bernard Carpentier, Jérôme Copin, Arnaud Decagny, Michel Delvallée, Michel Detrait, Claude Dupont, Eric Lebrun, Yvon Mille, Fabrice Piette, Claude Gary, Thierry Reghem, Alain Basly, Alain Deltour, Nicolas Dosen, Mickaël Snauwaert.

Excusés : **Messieurs** Eric Feddi, Jean-Pierre Manfroy, Pascal Cobut, Jean-Louis Baudez, Luc Bertaux, Lucien Serpillon.

Pouvoirs : **Messieurs** Didier Willot à Alain Bouilliez, Guillaume Lesourd à Guislain Cambier, **Mesdames** Emmanuelle Delabre à M Claude Dupont, Hélène Dumortier à Nathalie Monier.

Assistaient en outre à ce comité Dominique BERTHELOOT, Directeur, Christiane NOSAL et Céline LESCUT, respectivement secrétaire et comptable du syndicat.

Le quorum étant atteint, la séance a pu commencer. Monsieur Patrick PIANA en est élu secrétaire.

En remarques liminaires, Monsieur le Président annonce aux membres présents que la Chambre Régionale des Comptes a donné quitus aux deux trésoriers du Syndicat pour la période 2014/2018.

Monsieur le Président fait aussi état que certains délégués n'auraient pas reçu par voie électronique, dans les délais impartis, les documents préparatoires au Conseil Syndical. En

conséquence, chaque délégué destinataire du présent compte-rendu sera recontacté pour qu'il puisse bien confirmer son adresse de messagerie.

### **1/ Approbation du compte-rendu du comité syndical du 7 avril 2021 :**

Monsieur le président donne lecture du dernier compte-rendu, et sollicite les éventuelles remarques. Il n'y en a pas.

**Vote favorable : Unanimité**

### **2/Vote du compte de gestion et du compte administratif :**

Le compte de gestion 2020 de Madame la Trésorière syndicale a été remis au Syndicat d'Electricité. Après que Monsieur le Président se soit retiré, Monsieur Guy ERPHELIN, 1<sup>er</sup> vice-président, donne lecture du compte de gestion et du compte administratif, en retraçant les éléments les plus significatifs.

Le compte de gestion comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion pendant l'exercice budgétaire 2020. Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- et les résultats de celui-ci.

La lecture des opérations passées au titre de 2020 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif.

Le compte de gestion constitue la reddition du compte du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

En résumé, 1.112.674,15 € de dépenses pour 3.735.466,71 € de recettes – dont 1.231.695,56 € d'excédent reporté, en section de fonctionnement,

1.985.971,86 € de dépenses pour 1.956.736,93 € de recettes – dont 195.239,39 € d'excédent reporté, en section d'investissement.

Le comité appelé à délibérer pour :

- L'approbation du compte de gestion de la Trésorière syndicale pour l'exercice 2020
- L'approbation du compte administratif 2020

**Il vote favorablement, à l'unanimité, les compte de gestion et compte administratif.**

Monsieur ERPHELIN félicite ensuite Monsieur le Président pour sa bonne gestion, après qu'il eut repris sa place pour poursuivre la séance.

### **3/ Reversement d'une fraction de la T.C.C.F.E. aux communes de moins de 2.000 habitants :**

Monsieur le Président s'était engagé, à la suite de son prédécesseur, et sous réserve des attendus de la Chambre Régionale des Comptes, à ce que 25% du produit de la T.C.C.F.E. soit reversé sans condition aux communes de moins de 2.000 habitants. La C.R.C. ayant donné quitus aux trésoriers qui se sont succédé sur la période 2014-2018, ce reversement est désormais possible.

Il sera calculé pour chaque commune concernée, et pour l'année en cours, au vu de la dernière année complète de perception de ladite taxe. Chaque délégué et chaque maire, s'ils le souhaitent, pourront auprès de Madame Nosal, obtenir les éléments du produit de la taxe reversée qui les concernent. On notera que chaque commune de moins de 2.000 habitants a été au préalable sollicitée par nos services pour la remise d'un R.I.B. à cet effet.

**Le vote du comité revient favorable à l'unanimité.**

### **4/ Création d'un fonds de concours :**

Lors du conseil syndical du 7 avril 2021, il avait été proposé la création d'un fonds de concours en direction des communes de moins de 2.000 habitants, visant à les aider dans le processus de mise en œuvre de la transition énergétique.

Ce fonds de concours intervient dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique du Syndicat d'Electricité mais concourt à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle de son territoire.

En plus des conditions règlementaires qui s'attachent à la création de ce fonds de concours, le montant ne pourra excéder 25% du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.C.F.E.) que cette dernière aurait perçue l'année précédente.

Monsieur le Président précise que la création de ce fonds, qui a reçu un premier avis favorable des Services de l'Etat, vise les communes à faire un premier pas, même modeste, vers la transition énergétique, s'il n'est pas déjà fait. Et cela avant que le processus ne devienne une obligation, avec des objectifs impérieux à atteindre. Madame Wattremez trouve que le plancher d'éligibilité à 5.000 € est trop élevé pour une commune de sa taille. Monsieur le Président lui précise que ce plancher a été défini de sorte que des projets d'une certaine importance puissent voir le jour, et que si cela n'est pas le cas, plusieurs "petits projets", mis bout à bout, concourront à un ensemble cohérent qui sera pris naturellement en compte pour l'utilisation du fonds. Monsieur le Président précise aussi que ce fonds de concours a été mis en place pour être utilisé, afin que chaque commune de moins de 2.000 habitants, quelle que soit sa taille, puisse "apporter sa pierre, même modeste, à l'édifice", et qu'elle pourra se faire assister par les agents compétents du Parc Naturel, étant donné qu'il n'y a pas encore à ce jour de forte visibilité sur la prise en compte des bilans énergétiques. Enfin, le règlement de ce fonds pourra être révisé si besoin, annuellement, lors de la présentation du R.O.B..

Monsieur PIANA salue l'initiative prise par le S.E.A.A. à ce sujet.

Aucune remarque ne circulant plus désormais, il est procédé au vote du règlement, **qui revient favorable à l'unanimité.**

**5/ Questions diverses** : Il n'y en a pas.

Monsieur le président clôt alors la séance à 19h15, en invitant l'ensemble des membres présents à partager le verre de l'amitié.